



HAL
open science

De l'enfance à l'âge adulte : histoire d'artisans poitevins de la fin du Moyen Age

Alain Champagne

► **To cite this version:**

Alain Champagne. De l'enfance à l'âge adulte : histoire d'artisans poitevins de la fin du Moyen Age. Revue historique du Centre-Ouest, 2002, I, pp.397-406. hal-01787779

HAL Id: hal-01787779

<https://hal.science/hal-01787779>

Submitted on 8 Jul 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

DE L'ENFANCE A L'AGE ADULTE :
HISTOIRE D'ARTISANS POITEVINS DE LA FIN DU MOYEN AGE

Alain Champagne

L'artisanat rural a toujours été mentionné par les historiens comme faisant partie intégrante de la vie des campagnes médiévales. Pourtant, il n'a pas fait l'objet d'une attention très soutenue et les mentions dans les nombreuses études régionales se limitent, pour la plupart, à de simples énumérations de métiers. En revanche, depuis peu, un intérêt particulier est porté à certains secteurs d'activité, surtout la construction et la métallurgie, mais aussi le textile¹. Pour d'évidentes raisons archivistiques, la période moderne a déjà fait l'objet de différents travaux sur le sujet². Aucune tentative d'approche du secteur n'a été entreprise sur le Poitou médiéval, malgré quelques beaux fonds d'archives des XV et XVIe siècles.

L'objectif de ce court article n'est pas de dissiper toutes les ombres planant sur l'artisanat, mais de se concentrer sur un de ses aspects : le domaine de l'enfance et de l'apprentissage. En effet, les choix opérés par les parents pour l'avenir de leur progéniture autorisent à mieux cerner la personnalité des artisans eux-mêmes. Au travers des enfants, c'est aussi leurs parents que nous pouvons apercevoir. Ceux-ci sont-ils, dans leurs rapports à l'enfance, réellement différents des autres habitants des campagnes, qu'ils soient paysans ou laboureurs ? Après avoir défini la notion d'artisan au Moyen Age, nous nous attarderons donc sur l'enfance et l'adolescence des fils et filles des gens de métiers. Au-delà de l'aspect lié à l'apprentissage, l'étude des carrières des jeunes artisans nous fournit une vision des aspirations du monde artisanal et de ses éventuels particularismes.

DE L'ENFANCE A L'AGE ADULTE
ETUDES

¹ Sans citer les nombreuses thèses ou monographies, signalons Ph. BERNARDI, *Métiers du bâtiment et techniques de construction à Aix-en-Provence à la fin de l'époque gothique (1400-1550)*, Aix-en-Provence, Publications de l'université de Provence, 1995, 501 p. ; D. Cailleaux, *La cathédrale en chantier : la construction du transept de Saint-Etienne de Sens d'après les comptes de fabrique (1490-1507)*, Paris, CTHS, 1999, 667 p. ; M. ARNOUX, *Mineurs, férons et maîtres de forge : étude sur la production du fer dans la Normandie du Moyen Age (XI-XVe siècles)*, Paris, 1993, 646 p. ; D. CARDON, *La draperie moderne : essor d'une grande industrie européenne*, Paris, CNRS, 1999, 661 p. V. aussi les colloques tels *L'artisan au village dans l'Europe médiévale et moderne*. Actes des XIXe Journées internationales de l'abbaye de Flaran (5-7 septembre 1997), Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2000, 336 p.

² A. BELMONT, *Des ateliers au village : les artisans ruraux en Dauphiné sous l'Ancien Régime*, Grenoble, 1998, 2 vol., 198 et 309 p. ; S. JAHAN et E. DION, *Le peuple de la forêt : nomadisme ouvrier et identités dans la France du Centre-Ouest aux temps modernes*, Rennes, Presses universitaires, 2002, 274 p.

I. - ARTISANAT RURAL OU ARTISANATS RURAUX

Avant toute chose, il convient de définir plus clairement ce que l'on entend par artisan et artisanat. Ce terme soulève un problème majeur puisqu'il recouvre une notion intimement liée à l'essor d'une industrie rayonnante, principalement au XIXe siècle. Le danger d'anachronisme est réel. Aussi est-il fondamental de préciser ce que recouvre l'artisanat de la fin du Moyen Age, en vidant ce terme de son contenu pour faire place à une nouvelle approche³. A la base, il s'agit de la transformation d'une matière première en un produit transformé. Chaque homme y-participant, même de manière ponctuelle, peut donc être considéré comme un artisan. En partant de ce principe, il est possible de délimiter plus précisément trois catégories bien distinctes d'artisans. Le premier groupe comprend plus des artisans-paysans ou des paysans- -artisans que des artisans. En effet, en fonction de la conjoncture, qu'elle soit familiale ou extérieure, l'assiduité au travail artisanal est très aléatoire⁴. Ces ruraux possèdent une importante souplesse d'adaptation aux imprévus du temps qui passe. Certains potiers ou tuiliers, comme les Bigot du Chilleau à la fin du XVe siècle, cessent une ou deux années durant leur production, puis reprennent leur travail de la terre cuite apparemment sans autres difficultés⁵. Aux yeux des contemporains, cette inactivité ponctuelle ne leur ôte pas la qualité d'artisan ; les comptes des receveurs seigneuriaux en témoignent. Cette première catégorie paraît la plus importante en 19 % à 28 % d'artisans dans la population des paroisses de la région de Vasles vers 1474, ce qui est considérable mais pas exceptionnel⁶. Autour des centres de production gravite toute une plèbe rurale, vivant de sa participation salariée à la chaîne de transformation. Ce second groupe rassemble des manœuvres attachés à des tâches requérant peu de qualification. Pour les brassiers, manouvriers, « ouvriers » de l'artisanat comme pour les ouvriers agricoles de toutes les campagnes médiévales, le salariat est un appoint financier indispensable.

La troisième et dernière catégorie est celle des maîtres des gros ateliers, dit proto-industriels. Ces personnes n'ont que peu de lien avec le monde rural, et collaborent avec les mondes bourgeois, seigneurial ou marchand. En effet, leurs ateliers, forges, tuileries, verreries, sont installés dans les campagnes, mais il s'agit souvent d'une implantation à vocation économique, d'une délocalisation urbaine. Par exemple, les verreries fuient les

³ À ce sujet, on pourra se reporter à notre thèse de doctorat et notamment à la conclusion : A. CHAMPAGNE, *L'artisanat rural en haut Poitou (milieu XIV - fin XVe siècle)*, thèse de doctorat nouveau régime, Université de Poitiers, 2000, p. 457-467.

⁴ La pluriactivité n'est pas une spécificité locale. Nous la retrouvons par exemple en Normandie : Ph. LARDIN, « Présence et circulation de l'argent dans les campagnes de Normandie orientale à la fin du Moyen Age », *L'argent des villages : comptabilités paroissiales et communales, fiscalité locale du XIIIe au XVIIe siècle*. Actes du colloque d'Angers (50-51 octobre 1998), éd. A. FOLLAIN, Rennes, 2000, p. 59-60.

⁵ Arch. dép. Vienne, 2 H 1, liasse 45 : Jean Cacaud.

⁶ A. CHAMPAGNE, *op. cit.*, p. 187.

alentours des villes pour éviter la cherté du combustible liée à la forte demande en bois de chauffage. Les techniques employées dans ces ateliers sont parfois totalement étrangères aux artisans ruraux, et la seule participation d'une population rurale A ces activités s'effectue sous forme de salariat, de sous-traitance de travaux demandant peu de qualification. La plèbe de l'est du haut Poitou fournit ainsi en charbon de bois les forges de la vallée de la Gartempe⁷.

Chacune de ces trois catégories revêt bien évidemment des réalités sociales fortes distinctes qui interdisent toute généralisation hâtive des résultats présentés ici. La documentation à notre disposition concerne davantage le premier groupe des artisans-paysans que les deux autres, malheureusement bien moins connus.

II- ENFANCE ET APPRENTISSAGE

Les documents concernant l'enfance dans le monde rural sont, d'une manière générale, assez pauvres et rares. Il n'est guère possible de fixer des évolutions globales, sur le long terme. Aussi nous attacherons-nous essentiellement à essayer de percevoir la position de l'enfant dans la famille de l'artisan, puis comment l'adolescent accède au statut d'homme de métier.

La petite enfance

Avant d'atteindre l'âge d'entrée en apprentissage, le fils d'un artisan n'apparaît guère dans les archives poitevines. Rien d'étonnant à cela, puisque c'est également le cas des fils de paysans des mêmes contrées. L'enfance à proprement parler est le domaine des femmes, éternelles parentes pauvres de la document écrite. En fait, il faut attendre les 10 ou 15 ans, âge du début de l'apprentissage, pour commencer la collecte des informations. Auparavant, les enfants sont, dès leur septième année, intégrés dans les menus travaux de la maison, de la ferme ou de l'atelier⁸.

Quand les enfants effectuent ces tâches en dehors de leur foyer familial, il est alors question de placement. Certains conserveront ces situations durant des années. L'enfant est une

⁷ Arch. dép. Vienne, 2 H 5, liasse 31 : cahier des 6 et 7 avril 1482, témoignages de Guillaume Moignon (f° 9), Jean Herbet (f° 13), Martin Durant (f° 23-28) et Jean Jullien dit Trouvé (f° 45 v°-46 v°).

⁸ C'est le cas d'Olivier Rouleau, âgé de 6 ou 7 ans, qui garde les chèvres dans les bois près de Lezay (P. GUERIN, « Recueil des documents concernant le Poitou contenus dans les registres de la chancellerie de France », t. X : 1456-1464, *Arch. hist. Poitou*, t. XXXV, 1906, p. 170. C'est à cet âge précoce que les enfants commencent aussi à travailler en Auvergne : Ph. CHARBONNIER, « L'entrée dans la vie au XVe siècle d'après les lettres de rémission », *Ann. de l'Est*, 5^e s., t. 34, 1982, p. 71-103.

force de travail, une paire de bras à utiliser au mieux, qui ne doit pas consommer inutilement les réserves, parfois maigres, du foyer. Le placement est donc un moyen aisé de se débarrasser d'une bouche inutile. Pour les plus chanceux, le travail peut revêtir un aspect d'apprentissage, vers un objectif précis : maîtriser des techniques. Toutefois, pour d'autres, l'avenir est plus sombre et sans espoir.

François Simonneau est un valet ou serviteur au four de la verrerie de Bichat à Archigny. Dans ce gros atelier de production de verre à boire au XVe siècle, cette place pourrait apparaître comme une aubaine. Vers 1468, âgé de 13 ou 14 ans seulement, il y travaille de jour comme de nuit. Un jour à « l'eure de prime », il lâche malencontreusement la grosse pièce de bois qu'il portait sur la terre d'un certain Marquis Musset, qui dormait près du four et le tue⁹. La lettre de rémission qui fait suite nous permet d'en savoir un peu plus sur sa condition. Les taches qui lui échoient alors ne requièrent aucune qualification particulière. Le jeune malheureux transporte des grosses buches au four, « de jour et de nuit » ; ce n'est qu'un simple manœuvre. Il faut reconnaître que le métier de verrier est habituellement réservé à une élite de hauts techniciens sans liens particuliers avec le monde rural dont est issu le jeune valet. Tout au plus, celui-ci peut-il espérer sortir de la verrerie pour fournir l'atelier en charbon de bois et travailler à son propre compte. La verrerie est pour lui une impasse et nous ignorons pourquoi et comment il y est entré. Est-ce son choix ? Ces aspects méritent que l'on s'y arrête.

Les choix professionnels effectués à l'adolescence ne reviennent pas à l'enfant ; d'autres se chargent, à sa place, de le diriger vers tel ou tel métier. L'activité du jeune n'est d'ailleurs pas forcément incluse dans une logique d'apprentissage. Elle est plus économique chez les plus pauvres, où les bras d'un enfant représentent une force de travail et donc un moyen de rapporter quelques deniers dans le foyer. Le travail qu'il fournit est d'ailleurs à la base des relations qui le lient à l'adulte, qu'il s'agisse de son père ou de son patron.

Le rôle du père

Les documents ne permettent pas de comprendre directement comment se décide l'avenir d'un enfant. Dans ces conditions, il est nécessaire d'opter pour une approche indirecte. Prenons l'outil onomastique.

Celui-ci permet de prendre en considération les concentrations de noms de famille par secteur d'activité. Ainsi, durant la seconde moitié du XVe siècle, le village du Chilleau ne compte pas moins de sept feux portant le nom de Bigot, sur les treize qui y vivent¹⁰, Sur ces

⁹ L. CELIER et P. GUERIN, « Recueil des documents chancellerie de France », t. XII : 1475-1483, *ibid.*, t. XLI, 1919, p. 90.

¹⁰ Arch. dép. Vienne, 2 H 1, liasse 45. Jean Cacaud.

sept feux de Bigot, six sont des artisans de la terre. En 1485, un texte parle du village comme du pays des Bigot¹¹. Deuxième exemple, dans les paroisses de Vasles et de Ménigoute, nous trouvons des lignées de Porchaires, potiers de leur état, au moins de 1404 à 1616¹². La transmission du métier semble se faire au sein du feu, à l'un des fils de la famille. L'hérédité du métier permet ainsi de faire l'économie d'un apprentissage¹³

Les comptabilités de chantiers de construction nous offrent un troisième exemple. Il n'est pas rare de trouver mention d'un artisan intervenant en compagnie d'un proche, ce dernier étant nommé, avec sa fonction et son lien de parenté précisés. De 1466 à 1471, les abbesses de l'abbaye Sainte-Croix de Poitiers reconstruisent la maison forte de leur seigneurie de Vasles. Une comptabilité précise, tenue par Jean Cacaud, le receveur du lieu, illustre les allées et venues des maçons et des charpentiers¹⁴, Colas de Saint-Louans, le maître maçon, travaille avec son fils Jean et son gendre, Jean Lambert. Le fils suit donc la pratique familiale. Cette hérédité du métier marque la prépondérance de la famille dans le choix professionnel. Le travail dans le sillage du père est économiquement indispensable à la vie du foyer et de l'atelier¹⁵.

Toujours à Vasles, le maître charpentier, Guillaume Gaborin, œuvre avec son fils Pierre. Mais il est tout à fait intéressant de constater la présence sur le même chantier d'un autre de ses enfants, Jean Gaborin, travaillant en qualité de maréchal. Les passerelles d'un métier à un autre existent donc et, pour un artisan, faire passer ses rejetons dans une autre profession est parfaitement envisageable. Cette idée d'ouverture vers des mondes professionnels différents, mais proches et parallèles, est commune à d'autres régions ; nous la retrouvons en Provence¹⁶.

Ainsi l'enfant n'est pas systématiquement obligé de quitter la maison familiale pour apprendre un métier. Le père, s'il est artisan, aura soin de former au moins l'un ou plusieurs de ses fils. Si ce n'est pas le cas, l'entrée du jeune en apprentissage donnera lieu à la rédaction d'un contrat devant notaire.

L'apprentissage

¹¹ *Ibid.*, E 2 sup. 212.

¹² *Ibid.*, 2 H 1, liasse 49, n° 62 ; Arch. dép. Deux-Sèvres, 1 E sup. 1, C4.

¹³ Durant la période moderne, en Dauphiné, le choix du métier peut donner lieu à de vives tensions familiales : BELMONT, *op. cit.*, t. 2, p. 12.

¹⁴ Arch. dép. Vienne, 2 H 1, liasse 45 : comptes de Jean Cacaud.

¹⁵ À ce sujet, on pourra se reporter à K. SIMON-MUSCHEID, « Indispensable et caché : Le travail quotidien des enfants au bas Moyen Age et à la Renaissance », *Médiévales*, t. 30, 1996, p. 97-107.

¹⁶ Ph. BERNARDI, « Relations familiales et rapports professionnels », *ibid.*, p. 65.

A La Roche-Posay, le 7 juin 1461, Jean Touschet, tanneur, accepte d'accueillir en apprentissage Pierre, le fils d'Antoine Baillet, pour une durée de 6 ans¹⁷, L'artisan s'engage A nourrir, vêtir et chausser le jeune, à lui apprendre le métier et à lui fournir des peaux. L'enfant est introduit dans l'atelier comme force de travail, mais en plus du loger et du souper qui lui sont fournis, il peut entretenir l'espoir de se former à un métier. Cet exemple illustre un des modes classiques de transmission du savoir.

L'objectif de cet article n'est pas de faire une étude des différents types de contrats d'apprentissage par catégorie professionnelle, ce que notre corpus ne permet pas. Nous ne nous y attarderons donc pas outre mesure, mais signalons cependant que les rapports avec le maître ne sont pas toujours excellents. Des cas de fuites nous sont connus, pour cause de maltraitance ou d'absence d'enseignement. La plupart du temps, les parents du fuyard doivent rembourser à l'artisan les frais occasionnés par la disparition de l'apprenti. C'est le cas, au début du XVe siècle, d'un apprenti tapissier de Bressuire, déguerpissant à cause de son maître, Jean Delacroix, qui le battait et lui faisait faire autre chose que de la tapisserie¹⁸. Il ne semble pas y avoir ici de grosse différence avec ce qui se passe ailleurs¹⁹.

Pour obtenir l'apprentissage souhaité, les jeunes originaires du monde rural sont amenés à être particulièrement mobiles. Pour d'évidentes raisons géographiques, les villes, même moyennes, offrent aux postulants un éventail de métiers important que les villages ne peuvent proposer.

Prenons quelques exemples concrets. Dans les années 1430-1440, Léonard Chétif, natif de Croissant, dans le comté de la Marche, quitte son pays à 16 ans pour apprendre le métier de cordonnier à Chauvigny, durant 2 ans²⁰. En 1475, Etienne Beautamps déclare dans une information judiciaire avoir quitté son village natal près d'Angles-sur-Anglin à l'âge de 12 ou 13 ans pour le village voisin de La Puye comme berger, puis être parti sur les routes du « pays de France », où durant 5 ans, il apprend les deux métiers, de boucher et de charpentier²¹.

Cette mobilité caractérise aussi les hommes exerçant leur métier, avec ou sans maîtrise. Pour eux, les déplacements sont réguliers. Revenons au Limousin Léonard Chétif. Après

¹⁷ Arch. dép. Vienne, E 4/1, liasse 139.

¹⁸ R. FAVREAU, « Les métiers du textile à Bressuire au Moyen Age », *Recherche sur l'économie rurale de la France méditerranéenne, les votes fluviales, la draperie. Actes du 112e Congrès national des sociétés savantes, section d'histoire médiévale et philologie* (Lyon 1987), Paris, 1989, p. 170.

¹⁹ Pour l'Espagne médiévale, A. FURIO, « Entre la complémentarité et la dépendance : rôle économique et travail des femmes et des enfants dans le monde rural valencien au bas Moyen Age », *Médiévales*, t. 30, 1996, p. 31-33.

Pour le Dauphiné de l'époque moderne, BELMONT, *op. cit.*, t. 2, p. 27.

²⁰ P. GUERIN, « Recueil des documents concernant le Poitou contenus dans les registres de la chancellerie de France », t. XI : 1465-1474, *Arch. hist. Poitou*, t. XXXVIII, 1909, p. 324.

²¹ Arch. dép. Vienne, G 63.

deux années passées à Chauvigny, il part à Charroux, puis en plusieurs lieux du Poitou (Aulnay) et du Limousin²². Les informations judiciaires sur les usages en forêt de la Gâtine, à l'est du Poitou, permettent d'étudier les mobilités respectives des paysans et des artisans vivant autour de ce massif²³. Nous avons là un corpus de 70 témoignages relativement précis quant à l'histoire de chacun. Les habitants fournissent en effet leur lieu de naissance (62 %), leur résidence (87 %) et leur activité. Si 35 déclarent avoir une activité artisanale, les autres sont paysans (85 %), barbier, noble ou prêtre. Les artisans déclarent majoritairement (à 60 %) s'être déplacés dans leur vie, même s'ils sont de retour sur leur lieu de naissance. En revanche, les autres ruraux sont 4 61 % restés fidèles au lieu de leur naissance. La proportion s'inverse donc d'un groupe à l'autre.

La mobilité reste un des points marquants de la vie des artisans ruraux et ce, parfois, dès leur plus jeune âge. Ces caractéristiques sont principalement associées à des hommes, mais les femmes et les filles tiennent pourtant un rôle non négligeable dans la vie des ateliers.

Le rôle des filles

Certes, les femmes et les jeunes filles apparaissent rarement dans la vie d'un atelier artisanal. Les comptabilités de chantiers poitevins n'ont fourni qu'une seule mention de femme et il s'agit d'un chantier en milieu urbain²⁴. Il faut donc chercher ailleurs la trace de leur implication dans la vie des ateliers.

Dans un premier temps, le rôle des jeunes filles est marqué par les relations entre familles, car elles sont considérées comme un moyen de consolider ou d'affirmer une alliance. La présence de gendres auprès de maître artisan en témoigne. Jean Bigot, dit Belet, un tuilier du hameau du Chilleau, est actif au moins de 1463 à 1474. Bien connu pour des acquisitions de terres autour de son village, ce personnage aisé de la Gâtine poitevine a au moins trois enfants, dont une fille au prénom inconnu. En revanche, nous en savons davantage sur son gendre, André Brunet. Tuilier de son état et installé à son compte dans le même village du Chilleau, il apparaît aux côtés de son beau-père pour le paiement annuel d'une rente de plus de 5 l. t. sur la métairie des Belles-Naydes²⁵. Le mariage de la jeune fille a permis d'apporter une nouvelle paire de bras dans l'atelier. Cette pratique n'est en rien l'exclusivité des artisans ; elle est commune à tout le monde rural.

²² GUERIN, *op. cit.*, p. 324.

²³ Arch. dép. Vienne, G 63 ; 2 H 5, liasse 31.

²⁴ À Poitiers, en 1412, une femme reçoit 2 s. 6 d. t. pour avoir transporté de l'eau avec sa bête au pont de la Tranchée (Poitiers, Médiathèque François-Mitterrand, Arch. comm. Poitiers, casier 35, K4, f° 12 v°). Ce type de mention semble plus fréquent en Provence, en dehors de la ville d'Aix (BERNARDI, *op. cit.*, p. 31).

²⁵ Arch. dép. Vienne, 2 H 1, liasse 45 : comptes de Jean Cacaud.

Un autre témoignage nous renseigne sur la position des futurs gendres, ainsi que sur le rôle des femmes devenues veuves. Jacques Motet dit Champolet, maréchal de Lussac-les-Châteaux, disparaît dans les années 1490²⁶. Ne pouvant exercer elle-même le métier, sa veuve, Catherine Ricard, embauche deux valets. Quelque temps plus tard, l'un d'eux, Jean Lessort, épouse la fille de la patronne en promettant de faire tourner la forge. Rapidement, ce dernier se met à boire, à faire du tapage, à voler et à violenter ses proches, mais sa belle-mère ne s'en laisse pas conter. Peu après, des coups sont échangés et le mauvais gendre décède. Cet exemple illustre parfaitement le rôle dévolu aux femmes. Jeunes, elles servent à stabiliser un apprenti et à trouver un gendre du métier. Une fois sans mari, elles sont en mesure de prendre en main officiellement les destinées d'un atelier, quel qu'il soit²⁷

Les veuves apparaissent ainsi plus régulièrement dans les archives que les femmes mariées. On les voit qui vendent les productions de l'atelier, viennent toucher les arriérés de paiement ou déclarer les biens en leur possession²⁸. N'oublions pas non plus que par sa dot, la femme ou la veuve peut être en possession d'une portion d'atelier ou d'une zone d'extraction. Ainsi, en 1479, c'est du champ de sa belle-mère que le potier de Loches, Macé Guillaume, extrait la terre²⁹.

Chacun des exemples précédents témoigne de leur situation réelle. Rien ne semble leur interdire d'exercer un métier et elles prennent parfois en main les destinées d'une structure de production. En tant que veuve, elles paraissent alors plus impliquées. Il n'y a que peu d'informations permettant de définir la profession des femmes, car la référence reste masculine. Dans le monde rural poitevin, seul un secteur semble leur offrir un peu plus d'espace : le textile. Les fermes des dîmes des toiles de la seigneurie de Vasles sont payées de 1466 à 1474 par dix-sept preneurs, dont huit femmes et sept hommes. Si Guillemette Maréchaude apparaît seule, sans pour autant être veuve, la plupart ne sont que la femme de leur mari³⁰. Ainsi, même dans ce secteur, l'autonomie a ses limites.

En dépit de notables exceptions, femmes et enfants restent dans l'ombre des ateliers, quel que soit le secteur d'activité. Il n'y a rien ici qui soit spécifique au monde des artisans

²⁶ L. CELIER, « Recueil des documents concernant le - Poitou contenus dans les registres de la chancellerie de France », t. XIV : 1492-1502, *Arch. hist. Poitou*, t. LVI, 1958, p. 148.

²⁷ Le rôle de la femme des férons normands est tout aussi capital. ARNOUX, *op. cit.*, p. 109-110.

²⁸ Arch. dép. Vienne, G 44 et 3 H 1, liasse 318, 12, juin 1568 ; Poitiers, Médiathèque François Mitterrand, Archives comm. Poitiers, casier 31, J 950, 26 mai 1447.

²⁹ *Les pays de la Loire moyenne dans le trésor des chartes, 1350-1502*, Paris, CTHS, 1993 [Collection de documents inédits sur l'histoire de France, t. 22], p. 374.

³⁰ « De la femme de Joachim Caillaud pour la moitié du fillet rendu tout blanc des chanvres et des lins du Chilleau... Pour terrage des chanvres du bourg de Vasles et environ mis à prix et fait crier à l'église et sur ce Guillemette Maréchaude se transporta devers madame à Poitiers, et elle luy aferma pour 20 aulnes. » (Arch. dép. Vienne, 2 H1, liasse 45)

ruraux ; les artisans des villes ont une attitude identique³¹. Les uns et les autres s'intéressent également à l'avenir de leurs enfants.

III- PROMOTION SOCIALE

Les catégories définies plus haut sont loin d'être homogènes et chacune recouvre de grosses disparités, tant au niveau des patrimoines que des revenus. Ici, comme ailleurs, plus les foyers sont riches, moins il est difficile de les suivre. Ainsi, l'étude prosopographique de quelques familles a permis de repérer des dynasties d'artisans ruraux poitevins. Au fil de la documentation, il nous a été possible de saisir où étaient placés les quelques deniers des plus aisés, vers quelles aspirations sociales se tournaient les artisans.

Profits et investissements

Durant les périodes de croissance, certaines familles d'artisans parviennent à tirer des profits de leurs multiples activités. Prenons le cas des Bigot, dit Belet, du village du Chilleau, que nous suivons tant bien que mal durant une soixantaine d'années. Dès 1450, Jean, le chef de la famille, entame une politique d'acquisition de terres (labours, prés, bois, vergers), de maisons ou de rentes qui viennent s'ajouter celles qu'il possède déjà, seul ou avec ses fils et gendre³². En 1466, il achète aussi les fermes des blés des paroisses de Vasles et de Vausseroux, pour la coquette somme de 86 livres tournois, puis participe à la ferme du bois des Belles-Naydes et à celle des dimes des blés du Chilleau³³. Cette attitude ne différencie guère notre artisan tuilier des habitudes des bourgeois ou des membres de l'oligarchie poitvine, qui achètent aussi systématiquement terres et rentes autour de Poitiers³⁴.

Ces choix d'investissement ne doivent pas trop nous étonner. Effectivement, les familles d'artisans allient souvent les revenus des labours à ceux de l'atelier. En tant qu'artisan-paysan, la terre correspond aussi à l'une de leurs activités, toute la difficulté étant pour nous d'appréhender leur importance respective. Quelle est l'activité principale et la besogne d'appoint ? Par ailleurs, les choses ne sont peut-être pas aussi simples et rigides ;

³¹ C. BEGHIN, « Entre ombre et lumière : quelques aspects du travail des femmes à Montpellier (1293- 1408) », *Médiévales*, t. 30, 1996, p. 53.

³² Arch. dép. Deux-Sèvres, J 2464, liasse 5, 31 août 1468 ; Arch. dép. Vienne, E 2 sup. 212, 27 décembre 1450, 12 juin 1456, et 2 H 1, liasse 45 : comptes de Jean Cacaud.

³³ Arch. dép. Vienne, 2 H 1, liasse 45.

³⁴ R. FAVREAU, « La ville de Poitiers à la fin du Moyen Age : une capitale régionale », *Mém. Soc. Antiq. Ouest*, 4^o s., t. XTV, 1978, p. 527.

les années se suivent et ne se ressemblent pas forcément. Notre seule certitude est le caractère indissociable des deux activités.

En dépit de leur poids économique, il est aussi intéressant de constater que dans l'imaginaire des artisans poitevins, l'acquisition d'une terre demeure un objectif, voire un idéal. Nous savons par ailleurs que certains potiers choisissent d'arrêter de produire pour s'adonner entièrement à l'agriculture. En 1473, année à la conjoncture très défavorable, Jean Bar du Teillou décide de ne plus tourner de terres cuites parce qu'il a pris la métairie du Teillou³⁵. En ce sens, les artisans des campagnes sont de véritables ruraux, aux racines paysannes. Mais les placements terriens ne sont pas l'unique choix de nos artisans, d'autres perspectives s'offrent par l'intermédiaire de leurs enfants.

Choix de carrière

Si la prosopographie permet de suivre l'évolution d'un patrimoine familial, elle nous renseigne aussi sur les aspirations et les attentes sociales de ces mêmes familles.

Une série d'aveux, conservée aux Archives nationales, témoigne de la situation de trois générations d'une famille de tuiliers. En 1462, Pierre Vincent, de Nutin, rend un aveu au comte du Maine pour la borderie de la Lambertière à Surin³⁶. En 1505, Pierre étant décédé, son fils cadet, Julien, vivant toujours à Nutin, rend l'hommage au nom de son frère aîné, Jean³⁷. Leurs professions respectives sont précisées : Jean l'aîné est prêtre, Julien est, lui, marchand. Quinze ans plus tard, Jean Vincent, fils de Julien, rend le même aveu³⁸. C'est un marchand, comme son père, mais il a quitté le hameau de Nutin au profit du bourg de Genouillé. Dans cette famille d'artisans aisés, une place de choix a donc été réservée à l'aîné. La prêtrise est en effet une fonction ouverte à la frange supérieure du monde rural, qu'elle soit paysanne ou artisanale³⁹. La prêtrise semble une des voies les plus accessibles aux artisans ruraux aisés.

De même, y compris pour le cadet, la situation s'arrange nettement. Du statut de tuilier à celui de marchand tuilier, il y a là une indéniable étape franchie. En commercialisant un produit, on élargit considérablement ses relations et son champ d'action ; on échappe alors aux contraintes de la production. Entre cette nouvelle voie et la prêtrise, d'autres places sont attractives.

³⁵ Arch. dép. Vienne, 2 H 1, liasse 45.

³⁶ Arch. nat., P 521'', n° 1940, 1941.

³⁷ *Ibid.*, n° 1942.

³⁸ *Ibid.*, n° 1943.

³⁹ M. BOURIN et R. DURAND, *Vivre au village au Moyen Age : les solidarités paysannes au XIe au XIIIe siècle*, Paris, 1984, p. 93.

Grace aux sources judiciaires, qui contiennent des témoignages d'artisans ou d'ex-artisans, nous en percevons quelques-unes. Au tout début du XVI^e siècle, un procès oppose le nouveau seigneur de la forêt de Chizé et le verdier Guillaume Fouaceau. Les cahiers de procédure conservent les dires de quelques dizaines de témoins, dont nous suivons le parcours⁴⁰. Ainsi, Mathurin Pasquier était-il marchand tanneur avant de devenir sergent de la seigneurie de Chizé, et Mathurin Regnault, après avoir été destitué de son office de sergent, devient charpentier de pipes. Dans la forêt de la Gâtine, Guillaume Pisson, charpentier et prévôt d'Angle, se déclare aussi sergent du verdier du lieu⁴¹. Ces postes de verdier ou de sergent en forêt sont très appréciés des artisans du bois, qui connaissent bien ce secteur d'activité. Entre 1463 et 1479, Mathurin Porchaire, potier de son état, est aussi sergent du seigneur de La Barre-Pouvreau, dans la paroisse de Ménigoute⁴². Ces petits offices seigneuriaux sont prisés, car ils permettent aux bénéficiaires de devenir les intermédiaires entre le monde rural et le monde seigneurial. En dehors de ces exemples, les postes de marguilliers sont aussi le symbole d'une forte position dans la hiérarchie villageoise⁴³. Toutefois, nous n'avons pas d'exemples d'artisans poitevins accédant à cette fonction.

Une installation plus difficile

Qu'on choisisse de rester artisan ou bien d'évoluer vers un autre secteur, l'aisance de la famille et le poids du père sont des éléments capitaux. Dans le monde urbain, et à Poitiers notamment, les maîtres établissent à la longue des barrages d'ordre financier pour éviter l'intrusion de concurrents à leurs rejetons. Les maîtres cooptent ainsi leurs fils dispensés totalement ou partiellement de chef-d'œuvre, des droits dus à la confrérie et de l'obligation d'offrir un diner⁴⁴.

Les difficultés à l'installation rencontrées par les plus pauvres sont donc considérables. En dehors, de l'opposition des maîtres eux-mêmes, qui protégeaient leurs fils, travailler pour soi signifiait qu'il fallait aussi être en possession de ses propres outils. Pour certains métiers, cela pouvait représenter une somme importante⁴⁵. Le cas de Richard Roland, jeune

⁴⁰ Arch. Nat., P 1409³, n° 878²⁰, fol. et n° 878²².

⁴¹ Arch. dép. Vienne, G 63, 5 juillet 1480.

⁴² Arch. dép. Deux-Sèvres, 1 E sup. 1, B63.

⁴³ H. NEUVEUX, *Histoire de la France rurale*, dir. G. Duby, t. 2, Paris, 1975, p. 132-135. Pour le syndic et trésoriers paroissiaux, voir A. FOLLAIN, « La solidarité à l'épreuve de l'argent dans les villages normands du XVe au XVIIIe siècle », *L'argent des villages : comptabilités paroissiales et communales...*, p. 196.

⁴⁴ FAVREAU, « La ville de Poitiers... », p. 546.

⁴⁵ Les accords prévoyant le don d'outils en fin de stage sont très rares : O. RADZIHOVSKA, « À propos du coût du travail à Aix-en-Provence au XVe siècle : apprentissage et salariat à travers les actes notariés », *La ville au Moyen*

ouvrier serrurier, illustrera ce point précis⁴⁶. Âgé de vingt ans dans les années 1480, il décide, après avoir été simple apprenti, de s'établir à son compte. Dans cette optique, il demande à Jean Papin, son patron de La Roche-sur-Yon, une demi-douzaine de petites limes et « autres besoignes ». Devant le refus du patron, l'affaire s'envenime, et le maître est tué dans la rixe qui s'ensuit. La libération de la tutelle du maître est véritablement un enjeu de taille pour tous les jeunes apprentis artisans. S'il travaille avec son père, les choses deviennent plus faciles, mais, pour les autres, l'espoir est bien mince et les seules solutions sont le départ et l'itinérance.

En dépit du caractère hétérogène du groupe des artisans poitevins, des aspirations communes se dégagent. Si l'on excepte les plus pauvres d'entre eux, pour lesquels la priorité reste bien entendu de subvenir à leurs besoins, les autres essayent, autant que faire se peut, de placer au moins un de leurs enfants auprès d'eux. Pour les plus aisés, un second sera dirigé vers les offices seigneuriaux ou la prêtrise. Mais ces réussites ne concernent qu'une petite minorité. Les autres tacheront, au mieux, de placer quelques deniers dans le rachat des pièces de terres dispersées par les successions passées et de participer à de petites fermes (de blés, de dimes). La modestie de ces derniers projets ne doit pas faire oublier que la simple autonomie professionnelle est déjà pour beaucoup une ambition irréalisable, même si elle nourrit les rêves des artisans, à la ville comme à la campagne.

*

Au terme de cette étude, il apparaît que les artisans ruraux sont très proches de leurs collègues paysans, et ce, dès leur plus jeune âge. On retrouve les mêmes façons d'agir des parents et les mêmes attitudes face aux enfants, à leur éducation, à leurs attentes professionnelles ; en bref, la même sociabilité. Les projets d'avancement dans la hiérarchie de la société rurale demeurent un des points communs marquants entre paysans et artisans. Ces derniers sont des ruraux à part entière et sortent d'ailleurs parfois des mêmes familles.

Il existe tout de même quelques différences, notamment en ce qui concerne la mobilité et les liens de solidarité. L'exemple de la forêt de la Gâtine, dans l'est du Poitou, témoigne de la plus grande mobilité rencontrée chez les populations ayant une pratique courante d'un

Age, Actes du 120^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, section histoire médiévale et philologie. Aix-en-Provence, 1995, Paris, 1998, p. 332.

⁴⁶ CELIER et GUERIN, *op. cit.*, n° MDCLXXII, p. 395

artisanat. Pour ce qui est des aspects communautaires, de telles différences sont aussi perceptibles, mais ce sera l'objet d'une autre communication.

Depuis son plus jeune âge, le futur artisan apprend et vit au contact de l'expérience familiale. Toutefois, en Poitou, la pauvreté va de pair avec bon nombre d'activités artisanales. Les aspirations des plus chanceux, ceux qui financièrement parviennent à vivre de leur artisanat, les portent à sortir de leur condition, à devenir marchand ou à cultiver leurs terres. Pour les autres, l'activité manuelle est une obligation, une nécessité financière vitale, sans échappatoire. En clair, même durant les périodes d'essor économique, l'avenir des enfants d'artisans n'est guère prometteur, mais les secteurs les plus rentables attirent très rapidement les investisseurs urbains. Leur mainmise sur la production et les circuits de commercialisation devient, au fil des XVe et XVIe siècles, de plus en plus marquée. Elle ne laisse guère d'espace aux ambitions des artisans les plus entreprenants.